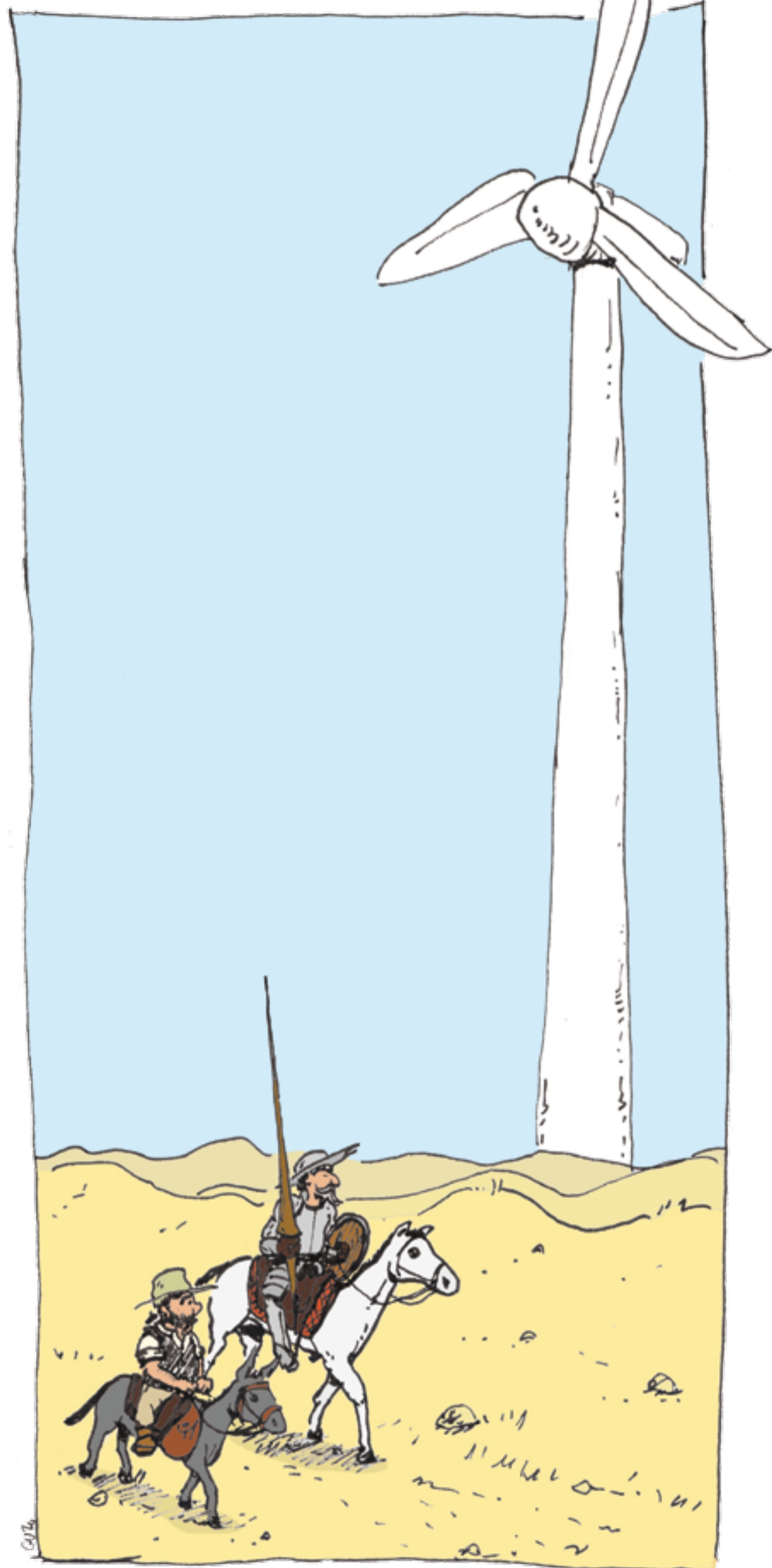


ÇA MOULINE EN CORRÈZE

DOSSIER RÉALISÉ PAR MARIE-LAURE PETIT, DIDIER BERTHOLY ET FRED BOUTET
DESSINS ET PHOTOMONTAGE : GUZO, MANCHO, ANTOINE BOUVIER ET TABILE



Les projets éoliens en Corrèze sont dans le vent : vingt-et-un projets en cours, plus de quarante communes concernées et plus d'une centaine d'éoliennes¹.

Certains projets se sont vus refuser le permis de construire et d'exploiter. C'est le cas à Saint-Priest-de-Gimel et les promoteurs ont déposé un recours contre la décision préfectorale.

La plupart des projets sont soutenus par des équipes municipales. Mais parfois, elles ont voté contre la poursuite du projet à une étape de son déroulement.

Qu'en penser ?

Certes, il y a nécessité d'une transition énergétique. Nous sommes convaincus qu'il faut réduire notre consommation énergétique (l'énergie la moins polluante étant celle qui n'est pas consommée) et valoriser des sources d'énergie renouvelables, puisque techniquement on sait faire. Donc le citoyen lambda responsable devrait applaudir ces initiatives qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Eh bien non : en Corrèze les turbulences sur les projets sont fortes, et les noms d'oiseaux volent bas. Alors nous avons voulu comprendre, chercher le sens des différentes actions. Nous nous sommes attachés à donner la parole à des personnes de terrain, positionnées sur des projets actuellement en cours d'instruction.

Les recherches, les entretiens font apparaître que le *Schéma Régional Éolien* a été annulé par la justice administrative, et qu'il pèse de sérieux doutes quant à l'intérêt du vent pour des éoliennes en Corrèze. Il en pèse moins en revanche sur l'importance des intérêts financiers en jeu renforcés par les choix de l'État en matière de soutien à la filière « émergente ».

Les projets éoliens impactent le territoire des communes concernées et des communes environnantes. Pourtant la concertation avec les habitants ne commence pas avant que l'opérateur n'ait obtenu un accord municipal et des accords de propriétaires. En clair, elle se fait après. Il y a un problème récurrent de démarche, on dirait.

Alors, il ne s'agit pas d'un combat bipolaire, « égoïstes » contre « solidaires », « arriérés, ceux qui regardent dans le rétroviseur » contre « modernes, ceux qui vont de l'avant ». Il ne s'agit pas d'une bataille de noms d'oiseaux. Il s'agit, d'abord de défendre le droit de tous à participer à des choix graves, et de savoir garder la tête froide devant les discours des industriels guidés par leurs intérêts financiers qui leur font nous planter des éoliennes de deux-cent mètres de haut, à cinq-cent mètres des habitations en surestimant leur rendement².

Le temps de la décision serait plus court si on lui donnait le temps, plutôt que d'utiliser les injonctions, les miroirs aux alouettes, voire les intimidations.

1 - <https://bit.ly/2EW0yzA>, site de l'association Agir pour le Plateau des Étangs
2 - <https://bit.ly/2HxdVvm>

IL COURT IL COURT le cadre légal...

C'est à la fin des années 1990 que l'État français a commencé à faire comme son voisin allemand, mais contrairement à ce dernier, contraint et forcé par une directive européenne. Au début, ça a donné un peu n'importe quoi, comme à Avignonet-Lauragais (Haute-Garonne) en 2003 : il y a bien eu dix machines de 750 Kilowatt (kW) installées mais la commune limitrophe n'a jamais été consultée ni ne perçoit de taxe professionnelle alors qu'elle a les machines devant son nez. Bonjour la nouvelle ambiance entre voisins ! Alors pour faire en sorte qu'un projet résulte d'une concertation inter-communale, la circulaire du 19 juin 2006¹ a inventé la ZDE : Zone de Développement de l'Éolien. La ZDE était toujours rédigée par le préfet à partir du Schéma Régional Éolien (SRE). Ce qui changeait, c'était que ce document était proposé par des établissements inter-communaux. Par exemple sur le canton de Mercoeur il y avait trois ZDE rédigées à l'initiative de la communauté de commune, pour un total de trente éoliennes. Mais patatras, la loi du 15 avril 2013 a abrogé l'ordonnance créant les ZDE : ça freinait probablement trop l'atteinte des objectifs.

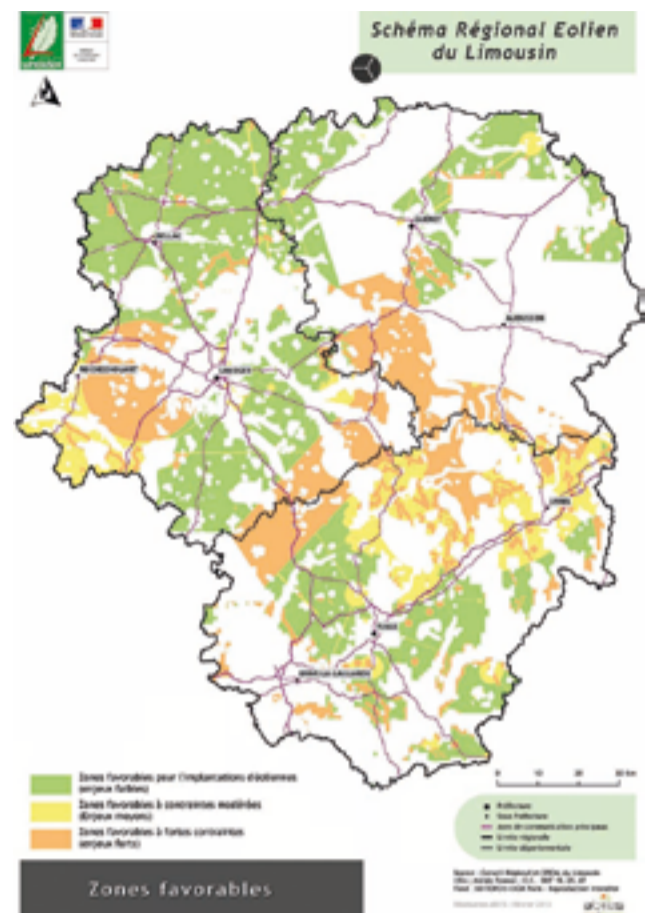
En février 2013, un nouveau SRE² pour le Limousin a été rédigé non pas par la préfecture, mais par le cabinet conseil ABIES SARL. Cette entreprise basée en Haute-Garonne a réalisé un chiffre d'affaires de 1,34 millions d'euros en 2015. Elle gagne cet argent en vendant des études d'impacts pour les holding promotrices des projets de grand éolien. Son dirigeant s'appelle Paul

Neau, par ailleurs membre du conseil d'administration de l'association *Negawatt* (marque enregistrée à l'INPI). Le SRE nouveau de Neau en 2013 a pour objectifs notamment « l'intégration, le plus en amont possible, des éléments majeurs d'acceptabilité sociale » et surtout « un élargissement des zones favorables ». Bref : implanter, coûte que coûte. Bon nombre d'assertions affirmées dans ce document sont contredites par les associations et les particuliers, nous les détaillerons par ici.

Le 12 janvier 2017, suite à la plainte de plusieurs associations et particuliers, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a définitivement annulé le SRE de Paul Neau³. La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine le met toujours en avant dans sa présentation de l'éolien en Limousin⁴ ; pourtant, en langage administratif, c'est comme s'il n'avait jamais existé !

Enfin, en Corrèze, nous sommes concernés par le développement de l'éolien dans les régions limitrophes : région Auvergne Rhône-Alpes avec le Cantal à l'est et région Occitanie avec le Lot au sud.

1 - Cette circulaire du 19 juin 2006 n'est pas publiée au journal officiel. Une ordonnance datée du 9 mai 2011 a créé les ZDE : <https://bit.ly/2qIXRvQ>
 2 - <https://bit.ly/2HJUFce>
 3 - <https://bit.ly/2vum5zY>
 4 - <https://bit.ly/2qE3Kvs>



L'ÉOLIEN prend un vent en Corrèze

Elle tourne ou pas cette éolienne corrézienne ? Un peu, beaucoup, assez, pas du tout ? Le nouveau SRE (Schéma Régional Éolien) réalisé en 2013 par le cabinet ABIES, propose de classer quasiment toute la région Limousin, éligible à l'éolien. La technique et la hauteur des éoliennes ramassent le vent plus haut. Mais quand même s'est-on interrogé, y en a assez du vent ou pas ? Nous avons rencontré Roland Brette, adhérent de *Agir pour le Plateau des Étangs*, curieux et obstiné qui a éclairé notre lanterne.

Patrick Bordes (*Agir pour le Mldi Corrèzien*), déjà, nous avait fait cette remarque : « vous en connaissez, vous, des anciens moulins à vent ici ? » « Ben pas vraiment... ! ». L'énergie produite, l'était grâce à la force de l'eau. Et d'autre part, on a tous en tête, l'échec du premier parc éolien corrézien de Peyrelevade. Oui, mais maintenant, avec des trucs de deux-cent mètres (pale comprise) ? Alors explications et éclairages.

Et voici le facteur de charge, qui est un rendement

Le rendement énergétique des éoliennes est défini par son facteur de charge. Celui-ci correspond au pourcentage d'énergie produite par rapport au potentiel énergétique de l'outil. Par exemple, on prend un parc de sept éoliennes de 2 MW (Mégawatt) chacune. 2 MW, cela signifie que chacune peut produire par an 2 fois 8 760 heures soit 17 520 MWh d'énergie au total sur une année si elle fonctionne à 100 %.

Mais bien évidemment le rendement n'est jamais de 100 %. En moyenne, en France le facteur de charge annuel de l'éolien a été de 23 % en 2014, 24,3 % en 2015, 22 % en 2016, et 21,6 % en 2017. Cela signifie qu'en moyenne, les éoliennes ont produit en 2017, 21,6 % de l'énergie qu'elles auraient pu développer en marchant régulièrement tout le temps. Ce qui est impossible. Quel que soit le lieu, le vent n'est pas présent en permanence, à des vitesses ni trop faibles ni trop fortes. D'ailleurs, les variations mensuelles de ce facteur de charge sont très importantes au cours d'une année.

Et la Nouvelle-Aquitaine est dernière

Ces facteurs de charge varient aussi d'une région à l'autre, en particulier selon la qualité du vent. Le facteur de charge le plus fort, c'est l'Occitanie : 27,3. Le facteur

de charge de la Nouvelle-Aquitaine est toujours le plus faible de 17,5 en 2017 selon Réseau de Transport d'Électricité¹. Le plus bas des régions françaises, donc la région où les éoliennes ont l'efficacité technique la plus faible.

Le SRE Limousin 2013, annulé en 2017, a placé « les zones où la vitesse moyenne de vent est supérieure à 4,3 m/s à 80 mètres [soit 15,5 km/h], comme les zones favorables à l'accueil de parcs éoliens [...] Le choix opéré de rabaisser le seuil minimal de vent moyen permet d'ouvrir de nouvelles zones du territoire pour l'accueil de parcs éoliens. Le rabaissement du seuil est également en phase avec les évolutions technologiques des machines... ».

EDF² estime sur son site qu'« une éolienne fonctionne dès qu'il y a du vent. Elle tourne lorsque la vitesse du vent s'établit entre 15 et 90 km/h. Au-delà de cette vitesse, l'éolienne s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité. » Ces données, montrent que le vent corrézien est dans la moyenne basse-basse et qu'il faudrait des mâts hauts-hauts.

Et donc notre facteur de charge est faible. Faiblesse entérinée dans notre Schéma Régional Climat Air Énergie (annulé également). Celui-ci calculait la production électrique en 2020 pour une puissance de mille Mégawatt installée avec un facteur de charge compris entre 14 et 23 (nous vous faisons grâce des calculs !) Et lire l'avis de la commission d'enquête³ pour le parc de Saint-Priest-de-Gimel renforce encore notre conviction.

Et une prévision de 1 000 MW installés, c'est quand même cinq-cent éoliennes à 2 MW... qui tournent certes, mais qui sont peu efficaces d'un point de vue technique.

Tu me fais tourner la tête, mon manège à moi, c'est toi ! Allez mieux vaut chanter !

1 - <https://bit.ly/2EWBvW9>
 2 - <https://bit.ly/2vnefij>
 3 - <https://bit.ly/2JW504L>

FICHE TECHNIQUE D'UNE ÉOLIENNE INDUSTRIELLE

- **Socle** : 1 500 tonnes de béton et d'acier, qui resteront même après un « démantèlement »

- **Mât** : 90 tonnes d'acier, 6 mètres de diamètre à la base

- **Pâle** : 125 tonnes composite fibres de verre, fibres de carbone, résines ; non recyclable

- **Nacelle** : 157 tonnes

- **Génératrice** : jusqu'à 2 700 kilos de néodyme (parmi les fameuses « terres rares ») pour fabriquer une éolienne de 3 Mégawatt (MW).

Éoliennes, Terres rares et désastre environnemental : une vérité qui dérange (même les ONG) ! : <https://bit.ly/2qIbaNn>

- **Cuivre** : 3,4 tonnes par Mégawatt

- **Raccordements THT (Très Haute Tension), transformateurs** : nécessité de construire de nouvelles lignes et de nouveaux transformateurs (voir le projet à Saint-Victor et Melvieux en Aveyron : <https://douze.noblogs.org/>)

- **Démantèlement** : voir le devis de la société CARDEM en 2014 pour une éolienne : 413 781,78 € (<https://bit.ly/2FWPZwT>), à comparer avec les 50 000 € prévus par éolienne, par tous les promoteurs actuels en Corrèze...

- **Bilan carbone** : l'empreinte carbone est essentiellement due aux fondations et à l'acier ; voir l'étude de BCO2 <https://bit.ly/2qFRJW7>.

ET LE VENT DEVINT FRIC

Peu de vent, d'accord ! Mais alors pourquoi des industriels investissent-ils en moyenne 1,4 million d'euros par Mégawatt¹ en moyenne, pour nous faire des éoliennes, là où il y a peu de vent, en plein milieu de zones humides, certaines classées *Natura 2000* et, où en plus, il faut défricher parfois ? R. Brette, nous a expliqué la « machine à fric ».



On vous la fait simple

Comme le dit Benoît Praderie, de la fédération *Planète Éolienne*² : « En général, des taux de 8 à 12 % sont nécessaires pour attirer les investisseurs. C'est le coût du risque » dit-il. Le mieux c'est qu'il n'y ait pas de risque. Comme cela au moins on n'a pas à serrer les fesses. Ça tombe bien,

De l'année 2004 à l'année 2018, la *CSPE* passe de 4,5 € par MWh à 22,5 € par MWh, soit une multiplication par cinq, en raison du développement des énergies renouvelables. Payée par tous au même tarif, ça s'appelle l'égalité !

l'État, dès les années 2000 soutient les énergies renouvelables au travers d'une obligation d'achat par EDF de l'électricité produite. Pour l'éolien, le prix d'achat fixé est à 82 € par MWh, le double du prix moyen de marché. Garantissant la rentabilité d'une industrie émergente. Quel que soit la quantité totale. Même système pour tous. Aucun seuil minimum ni maximum. Le top.

Système légèrement modifié en 2017 sachant que les dernières éoliennes engagées l'ont été en 2015 et pour quinze ans.

Ce tarif entraîne des surcoûts financés par une taxe, la *Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)* créée en 2004, qui apparaît sur la facture d'électricité de tout consommateur.

En tout cas, quand il y a peu de vent, cela donne une rentabilité de la valeur de l'investissement inférieur à 4 %¹ mais c'est rentable économiquement. Les grosses entreprises de dimension mondiale sont peu installées en Corrèze : logique, elles laissent la faible part aux petites.

Mais des prêts ont pu être garantis à des taux minorés, les apports ont été défiscalisés (défiscalisation des impôts sur le revenu jusqu'à 25 000 € par part pour un investissement de 100 000 €, plus défiscalisation sur le - maintenant mort - Impôt sur la fortune), les pratiques de l'amortissement dérogatoire permettent beaucoup...

Les petites nouvelles prennent donc le peu de vent. Mais c'est pas important, elles sont très bien conseillées fiscalement, revendent quand il faut en gardant la main mise, et défiscalisent à tout va, dans l'intérêt général paraît-il. Il suffit de regarder la galaxie des filiales pour se rendre compte de l'éclatement des sociétés imbriquées et liées comptablement en définitive.

En plus, cela leur donne des droits carbone qui peuvent servir un jour, plus une coloration verte.

Ils s'installent donc en criant que les procédures sont trop longues (et hop la garantie de prix risque de s'envoler), bref ce sont des histoires de gros sous je vous dis : mettre une éolienne là où la vitesse du vent est inférieure à cinq mètres par seconde en moyenne à 80 mètres, c'est des histoires de gros sous. Pour le reste, ce sont des histoires de gros sous avec production d'énergie.

Voilà.

1 : *Coûts et rentabilité des énergies renouvelables en France métropolitaine*, commission de régulation de l'énergie, 2014
2 : <https://bit.ly/2HHJFAa>

PETIT ÉOLIEN, l'État m'a tué

Le petit éolien se définit disons par une puissance électrique de moins de trente kilowatt. *Électricité de France* l'a toujours regardé avec mépris et dédain. Normal quand on est née pour tout centraliser et mettre six zéros derrière le moindre chiffre. Du coup, on en parle jamais. Sauf pour se plaindre de telle ou telle enseigne commerciale qu'un entrepreneur peu scrupuleux a montée pour extorquer des milliers d'euros à des personnes qui pensaient « faire un geste pour la planète ».

Aujourd'hui donc, le petit éolien a mauvaise presse. Pourtant, là où il y a du vent – du vent et non pas des turbulences –, l'aérogénérateur est rentable sur le plan de la physique : l'énergie qu'il aura produite sera vite supérieure à celle dépensée pour le fabriquer et l'installer¹. Et des personnes compétentes pour réaliser des projets avec succès, oui il y en a ! Depuis 2010 l'État, au lieu de les écouter, les a véritablement atomisés en réunissant toutes les conditions pour la prolifération des contre-exemples et des escrocs. Combien de gens par exemple se sont laissés piéger par les « éoliennes de pignon », ces aérogénérateurs accrochés à des murs d'habitation ?

Le législateur ministériel, de l'écologie ou des finances c'est kif-kif, celui qui signe des décrets en plein accord avec lui-même, a certes donné des subventions, mais

sous forme de crédits d'impôts à l'installation pour des machines placées en dessous de douze mètres de haut. C'est comme si on avait subventionné le solaire à condition qu'il soit à l'ombre. Car au ras du sol, il n'y a que des turbulences ; au lieu de tourner et produire, la machine va casser prématurément, c'est un cas type du projet raté. Et depuis 2016, plus de crédit d'impôts.

Au-dessus de la barrière des douze mètres, l'installation d'une machine relève des procédures administratives propres au grand éolien. De plus, contrairement à ce qui se passe pour les mégamachines, le tarif d'achat connecté au réseau n'est pas subventionné. Bref, le petit éolien encaisse les inconvénients du grand éolien sans bénéficier de ses avantages. Pas étonnant que la filière soit moribonde !

L'Association Française des Professionnels du Petit Éolien (*AFPPE*) s'est constituée en 2010 à Narbonne, portée notamment par l'effervescence sur le *forum du petit éolien*². Elle réunit des gens décidés à réaliser des projets sérieux. Grâce à eux par exemple, un centre d'essai avec normalisation des procédures de test des machines a vu le jour à Malbouissou³ (Aude) car il est dans l'intérêt à la fois des fabricants et des utilisateurs de bien connaître le comportement du matériel en conditions réelles de

fonctionnement. De 2013 à 2017 donc, l'*AFPPE* a cherché à négocier avec les cabinets ministériels pour transformer les aides afin que les projets aboutissent à des réalisations exemplaires et éliminent structurellement les escrocs. Ce fût un échec, le ministère se complaisant dans la situation qu'il a engendré.

Reste l'auto-construction : avec l'association *Tripalium*⁴, on peut réaliser de beaux projets pas trop chers quand on est motivé et qu'on a un peu de temps devant soi. J'en ai fait l'expérience en 2011⁵ et ce souvenir du levage sous les rafales de vent d'autan à plus de 100 km/h, l'onduleur qui se met à produire sur le réseau et le compteur se mettant à tourner à l'envers me restent gravés comme des moments magiques ! Vouloir, c'est pouvoir ?

S'il s'agit d'acquiescer sa part – même infime – d'autonomie énergétique, pas la peine d'attendre qu'elle tombe du ciel. Cependant, si le gisement de vent pour le grand éolien en Corrèze n'est pas bon, il est à peu près certain qu'il ne sera meilleur pour le petit éolien, sauf cas particuliers.

1 - Chercher « temps de retour énergétique de l'éolien »
2 - <https://bit.ly/2HADqAR>
3 - <http://sepen.fr/>
4 - <https://www.tripalium.org/>
5 - <https://bit.ly/2vuxik2>

LE VENT SOUFFLE en Xaintrie

Une vingtaine de projets dénombrés en Corrèze, de nombreuses oppositions regroupées en associations. Pourquoi ? Qu'est ce qui détermine ces oppositions fortes, quels sont les enjeux perçus ? Pour un retour de terrain nous avons rencontré la présidente (Marie Maugein) et la secrétaire (Christine Guérin) de *Agir Autrement Pour La Xaintrie (AAPLX)*, association fermement opposée à l'installation d'un parc éolien industriel en Xaintrie.

Cumul sur la Xaintrie !

Déjà, il faut dire que la Xaintrie cumule les projets liés à l'énergie sur son territoire : Redenat, le serpent des hauteurs (voir *La Trousse n°17*), les déchets radioactifs dus à l'inconséquence des exploitants de mines d'Uranium (voir *La Trousse n°17*), et un parc éolien sur les communes de Goulles, Mercœur et Sexcles. Cela fait beaucoup pour la transition écologique du petit pays. Surtout, surtout, tous ces projets se passent dans l'opacité la plus complète.

première réunion publique en 2013

Arrivée à Goulles en 2012, Christine reçoit dans sa boîte aux lettres, avec les publicités (tant pis pour ceux qui refusent les pubs), une invitation à une soirée d'information à Mercœur, concernant le projet éolien sur le canton. On est dans le premier semestre 2013. Elle ne savait

Prévenir élus et citoyens

Agir Autrement Pour La Xaintrie (AAPLX) voit le jour en 2013. *Agir pour le Midi Corrèzien (AMICO)*, et *Agir pour le Plateau des Étangs (APE)* en 2014. Ces trois associations, les plus connues en Corrèze se créent à la suite de la connaissance d'un projet éolien local. Les échanges sont nombreux entre associations, même si les analyses peuvent varier. Naît ainsi un collectif informel lié à ce besoin d'échanges et d'actions soutenues.

Nous avons rencontré les trois associations : il existe des points communs dans le déroulement des projets. Les communes et/ou communautés de communes signent à chaque fois une autorisation d'étude de faisabilité avec en ligne de mire une ressource financière. Or, sous la pression, les élus manquent souvent d'informations objectives : valeur réaliste de la ressource pour la commune par exemple. Aucune concertation avec la population en amont. De même les propriétaires ne sont pas informés de l'importance d'une promesse de bail. Les dossiers sont peu transparents et surévaluent souvent les références techniques en matière de vent...

Bref, fin 2017, une volonté collective émerge : rédiger un document d'information à destination principalement des élus. Il apparaît important d'indiquer les points auxquels les élus doivent prêter attention, comme d'organiser une concertation territoriale en amont de la signature. Les associations ont alors rencontré Pascal Costes, Président du Département qui valide la démarche. Trois réunions sont prévues auxquelles sont conviées, les associations, l'association des Maires, les organisations professionnelles comme la *Chambre d'Agriculture*, le *CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)*.

Les points de vue quant à ce document qui sera finalisé en avril, divergent entre les associations. *APE* et *AMICO* sont largement partie prenantes, estimant que cette voie permet de minima de prévenir avec une légitimité départementale (P. Costes ayant abandonné le projet éolien sur son territoire). *AAPLX*, quant à elle, souhaite poursuivre l'information auprès des élus en s'appuyant sur les connaissances accumulées sans l'encadrement institutionnel en large perte de confiance.

absolument pas qu'un tel projet existait. Elle s'informe : le seul parc éolien à cette époque en Corrèze, c'est Peyrelevade. Projet qui présente la force d'avoir été accepté par les habitants, mais la faiblesse de ne pas être rentable.

À Mercœur, en 2013 donc, le bureau d'études *ABIÉS* présente le projet et anime. *ABIÉS* est le bureau d'études qui a réalisé les deux *Schémas Régionaux Éoliens (SRE)* réussis pour le Limousin à quelques années d'écart (dont celui de 2013, annulé par la justice administrative). Le bureau d'études *ABIÉS* est également conseil des industriels.

Mais avant 2013 ?

Ah, ben, les industriels avaient fait comme d'habitude. Les deux points clefs ce sont les élus et les propriétaires. Eux sont incontournables. Donc, en 2009 ou 2010, il y a une décision de l'ancien conseil communautaire qui autorise une étude de faisabilité d'implantation d'éoliennes sur le territoire. L'industriel, *Veolia* puis *Eolfi*, ont « étudié » le territoire de la communauté de communes. Ils ne font pas à ce moment d'étude technique. Ils font une étude de faisabilité « foncière » : du porte à porte pour rencontrer des propriétaires et signer des promesses de bail. Promesses qui engagent définitivement les propriétaires au bout de sept jours. En bref, ils convainquent par des arguments financiers les élus et les propriétaires. Une fois que cela est fait, ils ont le vent en poupe et sont prêts pour « la concertation » qui est obligatoire dans un tel projet.

La pale ne tourne plus rond

En clair on s'organise en sous main. Comme personne ne lit attentivement et régulièrement les comptes rendus de conseils, ben on ne sait rien. Et après, zou, on fait deux petites réunions, histoire de présenter, plutôt satisfaits, le projet. La première réunion c'était plutôt calme. La deuxième une organisation s'était structurée. Christine

était cataloguée comme étant plutôt écolo, donc logiquement favorable aux « alternatives » pour la transition écologique. Eh, bien non, en juin, dès la deuxième réunion une opposition claire de plusieurs habitants s'exprime.

Les arguments classiques des opposants sont connus : impacts paysagers, écologiques, sonores, économiques, sanitaires... Mais clairement, l'essentiel, le cœur de l'opposition ici est dans l'image du fonctionnement de la société que renvoient de tels projets industriels menés si discrètement dans leurs débuts.

Les opposants ne sont pas contre l'énergie éolienne, mais opposés aux projets industriels, à leur façon d'accaparer le territoire, de l'occuper en faisant, avant même que la population ne soit informée, signer des promesses de bail. La violence de l'industrie déployée telle un rouleau compresseur dans un milieu rural perçu comme désert, passif, attentiste. L'argument de la transition énergétique en bannière alors même que le recul du nucléaire est encore loin.

L'époque des barrages, où pour le bien de la nation, les habitants ont quitté villages et maisons pour laisser la place à l'eau, où ils ont vu les mines d'uranium abandonnées sans qu'on se soucie des restes est révolue. Certains disent non. Ils veulent agir autrement.

Le projet se poursuit, à voilure réduite. On attend l'enquête publique, prévue mais repoussée pour le moment. Le territoire s'en sort avec des bleus, et du blues.

Et cette question : ce qui fait accepter les communes, tout au début, c'est la promesse de retombées économiques. Alors, les collectivités veulent des ressources certes, mais pour quels projets ? Quel projet global de territoire ont-elles ? Et, comme disait un copain, quelles écoles ont été ouvertes grâce à l'argent des barrages ? Et comment construire ensemble une fois la division installée par les méthodes perverses de persuasion ?

À SAINT-PARDOUX-la-croisille, l'édile dans les courants d'air

Autant le dire maintenant, Dominique Albaret, le maire de Saint-Pardoux-la-Croisille, se prête sans enthousiasme à l'exercice de l'entretien sur le projet éolien. « *Ce projet n'est pas le mien* » indique t-il d'emblée.

Bref retour sur les épisodes précédents

Les prémices du projet éolien remontent à 2011. Un projet photovoltaïque avait auparavant été envisagé. C'est finalement la commune de Gros-Chastang qui a offert à la *Compagnie du vent* les conditions de réalisation d'un parc photovoltaïque (voir *LTC n° 16*). Pour l'Éolien, c'est la société *SAMÉOLE* qui vient prospecter dans l'ex-canton de La Roche-Canillac. Elle jette son dévolu sur les communes de Clergoux, Espagnac et Saint-Pardoux-la-Croisille : un parc d'une quinzaine d'éoliennes est alors envisagé. Les deux premières finissent par délibérer dé-

favorablement tandis que Saint-Pardoux signe.

Dominique Albaret, l'actuel maire, n'avait aucun mandat municipal à l'époque. Lorsqu'avec son équipe il s'installe à la mairie de Saint-Pardoux, il trouve un dossier éolien « déjà ficelé ». Les promesses de location des terrains, valant engagements fermes, sont signées par tous les propriétaires concernés. D. Albaret tient à souligner que le projet éolien n'a nullement été, en 2014, un enjeu d'élection. « *J'avais suivi ça de loin, précise-t-il, et j'étais a priori pour. Il faudra bien trouver des alternatives au nucléaire un jour.* » Il rappelle que bien avant l'apparition



de grandes éoliennes dans les paysages, ceux de notre région tout comme la vie des habitants ont été bouleversés par la construction de nombreux barrages qui ont noyé des vallées.

De la maîtrise du vent... et des choix pour le local

Un programme éolien, c'est aussi vrai pour le photovoltaïque, est affaire de stratégie industrielle. Cette stratégie se fonde d'abord sur une prospection simultanée auprès de multiples territoires. *SAMÉOLE*, qui en exploite déjà une cinquantaine, a aujourd'hui cent-cinquante éoliennes dans ses tiroirs, objets de négociation avec les acteurs de divers lieux d'implantation en France. Deux raisons à cela : la vive concurrence entre opérateurs industriels d'une part et, d'autre part, les aléas dus aux conditions politiques auxquelles les projets sont soumis localement. Une diversité de projets, c'est aussi l'occasion, pour l'État, acteur central d'une politique de « transition énergétique » plus démonstrative qu'effective, de mettre en balance des opérations dont il autorisera surtout celles qui soulèvent le moins de résistances.

À Saint-Pardoux, rien n'est encore décidé. À ce stade d'un parcours technico-administratif parsemé d'embûches, l'enquête publique n'est toujours pas ouverte.

Le cas de Saint-Pardoux-la-Croisille est intéressant en ce qu'il révèle, à l'épreuve de l'expérience, la difficulté pour un maire de trouver sa juste place. Ancien paysan et militant du syndicat agricole la Confédération Paysanne, D. Albaret n'est certainement pas connu pour sa sympathie avec le capitalisme financier. Favorable à la sortie du nucléaire, il approuve le développement des énergies renouvelables. Mais voilà, ce sont bien aujourd'hui des investisseurs industriels, forcément intéressés par les chances de bénéfices et bien sûr les soutiens financiers et autres avantages fiscaux, qui donnent le LA.

Que confère son statut de maire à D. Albaret pour donner à sa commune, dans cette affaire, un autre rôle que celui de simple bailleur passif ? En réalité, bien peu de choses.

L'initiative politique et démocratique ? Le maire a bien pensé à l'organisation d'un référendum au sein de la population mais la préfecture lui a opposé que ce n'était pas de sa compétence. Pour le préfet, il n'était pas question d'autoriser une telle consultation alors que la procédure en était déjà à un stade avancé.

Le pouvoir de mobiliser l'initiative citoyenne en faveur de la transition énergétique ? D. Albaret aurait préféré pour sa commune un projet coopératif local. Social, solidaire, équitable, quoi. Idée qu'il a vite rangée dans la catégorie des rêves : 24 à 28 Million d'euros pour un parc tel que celui projeté à Saint-Pardoux, autant déplacer une montagne.

Le pouvoir de négocier, alors ? D. Albaret a exigé des contreparties pour la commune de la part de la société *SAMÉOLE*. Généreuse, celle-ci a proposé la réalisation d'une nouvelle salle des fêtes. Ben voyons ! Non, ce qui compte pour le maire, c'est de préserver l'activité au sein de la commune et pourquoi pas d'attirer de nouveaux habitants. Ce sont des emplois dont il y a besoin. Il finit par obtenir de l'opérateur éolien l'engagement pour la création de trois emplois si le projet se réalise : un emploi pour la surveillance et l'entretien du site et deux emplois d'animateurs-médiateurs dans les domaines de l'environnement et des énergies renouvelables. Il envisage même l'accueil de groupes, notamment scolaires. « *Je n'ai aucune raison de penser que la société n'honorera pas ses engagements* » croit-il bon de préciser, manquant tout de même de conviction.

À Saint-Pardoux-la-Croisille, le maire attend la suite des événements avec une certaine distance. L'association *Agir pour le plateau des étangs*, quant à elle, fait entendre la voix des opposants au programme éolien et ne manquera pas de se mobiliser plus encore lors de l'enquête publique.



PETITE CONVERSATION avec moi-même

« - Voilà, le dossier est fini.
 - oui, mais du coup, on fait comment ?
 - Quoi comment ?
 - Ben on va dire que tu es pronucléaire.
 - ?
 - T'as bien vu les sites et tout : les antiéoliens sont pronucléaires.
 - C'est pas une raison pour penser que je suis pareil quand même.
 - Tu fais comment alors ?
 - Quoi comment ?
 - Pas d'éoliennes ici, parfait, mais pas d'éoliennes et pas de nucléaire, tu fais comment ?
 - On réduit ?
 - Quoi ?
 - La consommation.
 - Ah, eh bien, va falloir y aller, parce que t'as vu la consommation !
 - Ça existe pas une prospective, là, de comment ça peut marcher ?
 - Si, cela s'appelle une révolution. Contraignante : hop, chacun son empreinte carbone et tu peux éteindre ton ordinateur, avec les datas, je te dis pas la consommation. Et puis violence, sang, période intermédiaire, coupage de têtes, tu vois le genre, et jusqu'à preuve du contraire, tu es convaincue que la fin ne justifie jamais, jamais les moyens, alors ?
 - D'abord je suis pas contre les éoliennes, je suis contre

les pompes à fric. Même pour tout dire, je trouve cela beau, une éolienne. Je sais ça choque, mais c'est comme les beaux ponts, je trouve cela beau.
 - Et le paysage alors, tu le trouves comment ?
 - Ah ! Ça gâche pas, non, non, ça gâche pas.
 - Et les oiseaux ?
 - Écoute tu m'em... je suis pas contre, je suis contre le comment, pas contre le quoi. Ça me met en colère qu'on utilise l'argent public, en pompes à fric, là. On peut faire autrement. Avec de bonnes études. Et pas d'éoliennes à moins 1 500 mètres, plutôt qu'à 500. Une obligations de concertation AVANT de faire signer des baux... Et puis si on avait passé tout ce fric, en réduction d'énergie, hein ? Et de façon intelligente !
 - Et tu fais comment ?
 - Je le crie là, au moins pour faire quelque chose, de toute façon pour remplacer le nucléaire, je te dis pas les éoliennes ! Partout plantées ! En mer et sur terre. Faut réduire !
 - Eh bé on n'est pas dans la merde !
 - Oui, faudrait une belle invention, qui nous fasse de l'énergie jolie, sans pompe à fric, sans nucléaire, que ce serait si bien, qu'on le ferait même contre les lobbies et...
 - Ouh, ouh ! Mais la science est aussi sous influence. »

Bon je vais me coucher avec mes contradictions.

Entreprise familiale, dites-vous ?

Pour le maire de St-Pardoux-la-Croisille, *SAMÉOLE* est une petite entreprise familiale normande. C'est du moins ce que lui a expliqué le patron, Alain Samson. Soit, mais il y a petite entreprise familiale et petite entreprise familiale. A. Samson, ce fils d'ouvrière agricole et d'artisan, comme il aime à se présenter, arrivé « pour un stage d'été » dans la société de transport et de logistique *Malherbe*, connaît une ascension fulgurante sous la protection du patron de celle-ci, Michel Malherbe. A. Samson, manifestement doté d'un sens inné des affaires, rachète *Malherbe* en 2001 après en avoir été nommé PDG en 1996. C'est aujourd'hui une flotte d'un millier de poids lourds en propriété et de 1 500 autres en sous-traitance qui sillonnent les routes européennes. Un vrai conte de fées au pays du libéralisme heureux ! Mais les fées respirent le CO2 et les particules polluantes des camions, aussi soufflent-elles à l'oreille d'Alain l'idée de verdir son activité. Ça tombe bien, le marché des énergies renouvelables se développe, plein de promesses juteuses. D'où la création de *SAMSOLAR* (2005) et de *SAMÉOLE* (2007), deux sociétés chargées respectivement du développement de parcs photovoltaïques et éoliens. Le nerf de la guerre, toujours financier, c'est la société *SAMFI-INVEST* qui s'en charge. Outre la logistique, le transport et l'énergie « verte » (projet d'usines de fabrication d'hydrogène « vert »), *SAMFI* investit aussi dans l'immobilier d'entreprise et l'habitat. Alors, présenter *SAMÉOLE* comme petite entreprise familiale française, ça fait sourire (ou pas, c'est selon). Alain Samson est à la tête d'un important système financier, industriel et immobilier, ce genre d'affaires qu'on ne gère pas simplement en bon père de famille.

GRATTER AILLEURS

Hier Christian Arnaud me téléphone. Il est paysan, installé chevrier depuis 1979 à Saint-Hilaire-Foissac. Comme le sujet sur les éoliennes me prend le chou, on en parle, ça monte vite, alors j'y vais pour comprendre. J'arrive pas à lâcher ce fichu dossier éolien !

Bref, il était élu et volontaire lors des débuts du projet éolien sur la commune, fin 2013. Juste avant les élections. C'est la nouvelle équipe en place qui valide en conseil municipal l'étude de faisabilité... déroulement classique : rencontre avec les élus, vote en conseil municipal, étude foncière, on parle, on s'engage, par oral, beaucoup, bref, que du présenté ici dans ce dossier.

Puis Christian me parle d'*Énergie partagée*, qui fonctionne à l'image de terre de liens pour les achats de foncier et l'installation agricole. Là, c'est une association qui anime et accompagne les porteurs de projets et un outil d'investissement citoyen, qui collecte des fonds pour les mettre à disposition des projets. Attention hein, à ne pas confondre avec l'industriel classique : « *contrairement aux plates-formes de financement participatif (crowdfunding) qui servent seulement d'intermédiaires financiers, Énergie partagée s'implique à long terme dans les instances de gouvernance du projet, pour s'assurer qu'il reste aux mains des citoyens durant toute la phase d'exploitation.* »¹ Mais c'est lourd aussi, un projet comme ça, faut... arriver à se lancer !

Tout de même, sans gratter tout de suite, pour éviter d'y voir un beau « contre » arriver, déjà j'ai savouré le fait que certains faisaient autrement. Faut gratter.

Et gratter aussi beaucoup, beaucoup, la réduction de consommation. Pour arrêter ce fichu nucléaire.

J'espère qu'on va y arriver avant !

1 - <https://bit.ly/2qNeTsQ>